**Conseil des Droits de l’Homme des Nations Unies**

**32e session du Groupe de Travail sur l’Examen Périodique Universel**

**Genève, 21 janvier – 1 février 2019**

**Intervention de la République d’Albanie**

**Sur l’EPU de la République du Vanuatu**

**24 Janvier 2019**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Monsieur le Président,

L'Albanie souhaite la bienvenue à la délégation du Vanuatu et la remercie pour sa présentation de son troisième rapport national.

L’Albanie note avec satisfaction l’intérêt de Gouvernement de Vanuatu à la promotion des droits des femmes et la lutte contre la discrimination à leur égard, ainsi qu’une attention particulière à la protection des droits des enfants. Nous saluons aussi des progrès dans le domaine de la santé, de l’éducation, du droit à l’information et à la liberté d’expression.

Nous encourageons Vanuatu à continuer d’intégrer les dispositions des instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme dans la législation nationale en dépit des difficultés qui sont liés aux ressources financières et humaines limitées, relevé par les rapports sur Vanuatu, mais aussi par les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles.

Nous souhaitons formuler les recommandations suivantes au Vanuatu :

1. Dans le cadre de la Politique nationale en faveur de l’égalité des sexes, Poursuivre le recul de la violence familiale et la violence fondée sur le genre, et promouvoir l’accession des femmes à des postes de responsabilité et leur participation à la vie politique
2. Continuer à promouvoir une législation qui condamne toutes violences à l’égard des enfants et cela dans le cadre de l’engagement du Gouvernement et de sa politique nationale adopté sur la protection de l’enfance de Vanuatu (2016-2026).
3. Continuer à protéger des droits des personnes déplacées sur leur territoire en raison de catastrophes naturelles

Merci Monsieur le Président.